

CAP MAINTENANCE DES VEHICULES – OPTION A VOITURES PARTICULIERES SUR 2 ANS – RNCP 19118

AUTO MOTO PASSION OF/CFA

Siret 45395242600022. UAI 0261565K. QUALIOPF certificat B02098.
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84260317626 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.
610 Parc des activités de Fiancey - rue de l'Avenir - 26250 Livron
M. David REBOULLET 04 75 57 30 36 / 06 10 77 50 91
amp26livron@gmail.com



Objectifs

Se former au métier de mécanicien automobiles, être capable d'assurer la maintenance courante et périodique.
Se préparer aux épreuves pratiques EP1 et EP2 du CAP.

Métier visé

Code ROME I1604 Mécanique automobile et entretien de véhicules.
Effectue les réparations, révisions, contrôles périodiques de véhicules automobiles particuliers ou industriels selon les règles de sécurité et la réglementation. Peut effectuer des dépannages et des essais de véhicules sur route. Peut coordonner une équipe.
L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de réparation, de garages, de concessions automobiles, des armées, ... en relation avec différents intervenants (clients, ...). Elle peut impliquer des déplacements.
Elle varie selon le secteur (véhicules particuliers, industriels, ...) et le type de structure (entreprise artisanale, garage, concessionnaire, ...). Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. Elle peut impliquer des positions pénibles et le port de charges. Le port d'équipements de protection (gants, chaussures de sécurité, ...) est exigé.

Poursuite d'études

Baccalauréat professionnel Maintenance des véhicules
Mentions complémentaires (consultez le site de ANFA)

Modalités

AUTO MOTO PASSION inscrit les stagiaires aux épreuves nationales du CAP (inscription de mi-octobre à mi-novembre).

Moyens pédagogiques et matériels

Matériel professionnel : outillage main, outillage électro-portatif et accessoires, outils stationnaires, mesure et traçage, outillage pneumatique, air comprimé, assemblage, levage, semi-produits, brosseuse, usinage, hygiène et sécurité. 1 pont colonnes, 1 pont ciseaux, 1 table de levage.
Prévention Santé Environnement CAP - DELAGRAVE
Technologie de l'automobile 1e et 2e année CAP MV - Pelourdeau - DELAGRAVE

Formateur

M. David REBOULLET
Ancien formateur auprès de CFA en mécanique auto et mécanique moto
Mécanicien auto moto depuis 1987
CAP maintenance des véhicules - CAP peinture - carrosserie - Formation SST

Public concerné

Candidats en contrat de professionnalisation ou apprentissage

Pré-requis

Être manuel(le), organisé(e), autonome.

Modalités d'accès

entretien, 10 jours avant le début de formation.

Niveau de sortie de formation

Niveau 3 (ancien V)

Evaluations internes

examens pratiques, tests, questionnaires oraux.

Financements

OPCO

Durée moyenne par an 1561 h

385 h de formation
1176 h en entreprise

Rythme hebdomadaire 35h

1 semaine en centre
3 semaines employeurs

Lieu 26250 Livron

Contenu pédagogique

Le contenu pédagogique, théorique et pratique, suit le référentiel du CAP :

Décomposition de ces épreuves selon le référentiel actuel :

EP1 : Préparation d'une intervention de maintenance - Coefficient 6 – Durée 4h
(couplé avec PSE, coefficient 1)

EP2 : Réalisation d'intervention sur véhicule - Coefficient 7 - Durée 4h

Référentiel du CAP maintenance des véhicules - option A :

Assurer la maintenance périodique :

- Effectuer les contrôles définis par la procédure.
- Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits.
- Ajuster les niveaux.
- Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance.

Effectuer un diagnostic :

- Constater un dysfonctionnement, une anomalie.
- Identifier les sous-ensembles, les éléments défectueux.

Assurer la maintenance corrective :

- Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments.
- Régler le véhicule.

Gérer la réception et la restitution du véhicule :

- Prendre en charge le véhicule.
- Restituer le véhicule.

Assurer l'organisation de la maintenance :

- Approvisionner les sous-ensembles, les éléments, les produits, équipements et outillages.
- Compléter l'ordre de réparation.

Matières professionnelles

- Technologie
- Intervention sur véhicules
- PSE (prévention santé environnement)
- Formation SST

Matières générales (des dispenses peuvent être accordées selon les diplômes du candidat)

- Français
- Histoire-Géographie
- Enseignement Moral et Civique
- Mathématiques
- Sciences Physiques et Chimiques
- Langue vivante : Anglais

Les + de la formation

Mise en situation
professionnelle immédiate
Relation client
Travail individuel ou en équipe
Formateur avec + de 30 ans
d'expérience professionnelle

Sessions

Du 28/08/2023 au 30/06/2025
pour les contrats
d'apprentissage et de
professionnalisation.

Lieu de formation

610 rue de l'Avenir
26250 Livron sur Drôme

**Seul le Ministère de
l'Education Nationale est
autorisé à délivrer le diplôme
du CAP, sous réserve d'avoir
satisfait aux épreuves.**

**Attestation de formation
délivrée par AUTO MOTO
PASSION.**

**Formations accessibles aux
personnes handicapées.**

*Informations actualisées le
29/06/2023.*

Organisation

1 semaine par mois en formation, organisée comme suit :
Ateliers mécanique pratique les mardi mercredi jeudi, 8h30-16h30.
Apprentissages des matières générales et PSE et technologie (mécanique théorique) les lundi et vendredi, à votre rythme, via notre plateforme e-learning.

Si vous êtes dispensé des matières générales et PSE, les lundi et vendredi seront réservés à votre apprentissage de la technologie.

Puis 3 semaines chez votre employeur.

Dispenses

Des dispenses de matières peuvent être accordée selon vos diplômes et votre cursus.

Consultez le tableau ci-joint page4.

Informations complémentaires

Pas de restauration sur place. Pas d'hébergement sur place. E.P.I. obligatoires.

Contact

amp26livron@gmail.com - 04 75 57 30 36 / 06 10 77 50 91
M. REBOULLET Formateur mécanique auto/moto 06 10 77 50 91

Modalités législatives

Les dispenses sont régies par l'arrêté du 23 juin 2014 modifié par l'arrêté du 11 juin 2021.

Sessions

Du 28/08/2023 au 30/06/2025 pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Seul le Ministère de l'Education Nationale est autorisé à délivrer le diplôme du CAP, sous réserve d'avoir satisfait aux épreuves.

Attestation de formation délivrée par AUTO MOTO PASSION.

Formations accessibles aux personnes handicapées.

Informations actualisées le 29/06/2023.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Actions de formation par apprentissage

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ

cofrac

Accréditation
N° 5-0638
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

www.auto-moto-passion-meca.fr

CANDIDATS INSCRITS AU CAP TITULAIRES D'UN DIPLOME

Attention aucune dispense d'épreuves pour les certifications ou diplômes obtenus hors E.U. Espace Européen et A.E.E.

	CAP, BEP	BAC PRO	Baccalauréat (général, technologique), BTS	BP, Diplôme d'accès aux études universitaires, Brevet des métiers d'art, Diplôme ou titre de niveau 4 (ou plus) du répertoire national des certifications professionnelles, Diplôme européen (traduit en français), de niveau 4 ou plus) du cadre européen des certifications
Français Histoire/géo, Maths/sciences EPS	oui	oui	oui	oui
LV	Si le candidat a passé une épreuve de langue (même facultative) ou la qualification en langue. Et cela quelle que soit la note obtenue à l'épreuve	oui	oui	Si le candidat a passé une épreuve de langue (même facultative). Et cela quelle que soit la note obtenue à l'épreuve
PSE	oui	oui	non	non

CANDIDATS INSCRITS AU CAP AYANT ECHOUES A UN CAP OU BEP

	Candidats ayant échoués à un CAP	Candidats ayant échoués à un BEP
Français Histoire/géo Maths/sciences EPS	Le candidat peut conserver les notes qu'elles soient supérieures ou inférieures à 10/20 pendant 5 ans.	Le candidat peut conserver les notes qu'elles soient supérieures ou inférieures à 10/20 pendant 5 ans
PSE	CONSERVATION POSSIBLE SI DIPLOME PASSE APRES 2020	PAS DE CONSERVATION POSSIBLE
LV obligatoire	Le candidat peut conserver les notes qu'elles soient supérieures ou inférieures à 10/20 pendant 5 ans.	/
LV facultative	Le candidat peut conserver la note de Langue vivante facultative si c'est la même langue dans la limite des points supérieurs à 10 , pendant 5 ans.	/

Les choix effectués seront définitifs après la signature de la confirmation d'inscription.

Attention : L'Attestation de Réussite Intermédiaire (ARI) ne donne droit à aucune dispense.

Les règles applicables aux candidats ajournés aux examens du BEP et du CAP en matière de conservation des notes (Note en points entiers ou ½ points) qu'ils ont obtenues résultent des textes suivants :

- Décret n°2017-961 du 10 mai 2017 relatif aux possibilités de conservation des notes pour les candidats au CAP et pour les candidats au BEP, publié au J.O. n°0110 du 11 mai 2017, texte n°47
- Arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du BEP et du CAP peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues, publié au J.O. n°0110 du 11 mai 2017, texte n°70 modifié par **l'Arrêté du 20 octobre 2021**.